



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2025

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Nombre de Conseillers représentés : 3

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21h34

DATE DE CONVOCATION
24/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 1^{er} juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancy-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 24 juin 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Gaël Marandin, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Florence Collino, Sandrine Boillot, Marlène Benoit, Thierry Rolland.

Excusés : Bénédicte Lavier, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin.

Absent :

Pouvoirs : Bénédicte Lavier à Gérard Dèque, Vanessa Jeannin à Lucie Rousselet-Jurcevic, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot

Secrétaire : Francis Meuterlos

AFFICHAGE LE

15/07/2025

AVENANT N°1 - CONVENTION AVEC LE COLLECTIF ORGANISATION

M. le Maire explique que certaines mises à disposition de bâtiments et de terrains ayant changé pour pourvoir organiser le Festival de la Paille, il convient de prendre un avenant à la convention validée le 13 juin 2022.

Sandrine Boillot indique que lors de ses échanges avec Hervé Lacroix, ce dernier lui a fait part de ses inquiétudes concernant le temps passé par les employés communaux.

M. le Maire rappelle qu'il est bien précisé que les missions communales sont prioritaires mais que l'aide des agents apportée lors du démontage permet à la commune de retrouver au plus vite un fonctionnement normal. L'association ayant souvent du mal à maintenir un nombre de bénévoles suffisant après le festival, pour assurer toutes ces missions de démontage.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Marlène Benoit)

- valide le projet d'avenant,
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

